

FICHE SIGNALÉTIQUE

BMCI Premium Equity Growth

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 02/07/2019 sous la référence n° VP19112

BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA-MAROC
Tél: 0522926900 - Fax: 0522990393



Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **MASI (Moroccan All Shares Index) tel que publié par la bourse des valeurs de Casablanca**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de mettre à la disposition des porteurs de parts un support de placement actions qui offre sur un horizon d'investissement moyen et long terme une performance brute (avant prélèvement des frais de gestion et hors commissions de souscription et de rachat) supérieure à son indice de référence, le MASI.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le FCP peut être investi à hauteur de 40% au maximum de ses actifs en titres d'OPCVM.

Par ailleurs, le fond pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:

- **Actions,**
 - **Droits d'attribution ou de souscription,**
 - **Certificats d'investissement,**
 - **Titres d'OPCVM,**
 - **Obligations d'émetteurs publics ou privés,**
 - **Titres de créances négociables,**
 - **DAT.**
- **Durée de placement recommandée : au delà de 2 ans**
 - **Souscripteurs concernés : Grand public**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **10,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de BMCI Asset Management, et dans les centres de BMCI Banque Privée et publiée une fois par semaine dans un journal d'annonces légales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**
Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège BMCI ASSET MANAGEMENT et dans les centres de BMCI Banque Privée, du lundi au jeudi pendant les horaires d'ouverture des guichets, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. Les sommes distribuables sont : entièrement capitalisées.**



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 0,2% HT des montants souscrits dont 0.2% part incompressible acquise au fonds.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 0,1% HT des montants rachetés dont 0.1% part incompressible acquise au fonds.
 - Cas d'exonération :
 - Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.
Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.
- Frais de gestion :
 - Les frais de gestion sont de 2% HT Maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation BMCI Asset Management	Prestation de BMCI ASSET MANAGEMENT = Frais de gestion – Frais du Dépositaire – Commissions de l'AMMC – Frais Maroclear (Annuel) – Frais Maroclear (trimestriel) – Frais du Commissaire aux Comptes – Vie Sociale
Frais du Dépositaire	0,0825 HT
Commissions de l'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear	3 600 dh ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	20000 dh ht annuel
Vie Sociale	20000 dh ht annuel



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **12/04/2019, GP19081**
- Société de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Mohamed AMRANI**.

Responsable à contacter:

Mohamed AMRANI en sa qualité de directeur Général

Numéro de téléphone : **+ 212 5 22 92 69 01 / Mail : mohamed.amrani@bnpparibas.com**

- Dépositaire : **BMCI** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** représenté par **Rachid MARRAKCHI**.

Responsable à contacter:

Rachid MARRAKCHI en sa qualité de directeur Général.

- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	05 22 92 69 00
BMCI	Rachid MARRAKCHI	05 22 46 10 00

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

